

République Française

MAIRIE  
de  
**STE-MARIE-AUX-CHÊNES**

Département de la Moselle



**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES**  
**DU 17 JANVIER 2014**

Date de la convocation : 7 janvier 2014.

Acte exécutoire à compter du 20 janvier 2014.

Affiché en mairie le 20 janvier 2014.

Séance du dix-sept janvier deux mille quatorze.

Sous la présidence de Monsieur Marcel KLAMMERS, maire.

Conseillers élus : 23  
Conseillers présents : 16  
Conseillers votants : 18

**Étaient présents** : KLAMMERS M., WATRIN R., CAMPAGNOLO J.-L., CAYRÉ C., DARTIGUES M., FRANIA A., COVALCIQUE H., DOROSZEWSKI E., FIUMARA J., FLEURY V., HAJDRYCH N., MULLER P., STEFANIAK E., SUBTIL M., VEDEL C., WEBER G.

**Étaient excusés** : CADONA R., ALBANESE L., CRAPANZANO N., CUNY P., RAUBER J.

**Les conseillers suivants avaient délégué leur mandat respectivement à** : NEUBERT I. pouvoir à DARTIGUES M., MARTARELLO S. pouvoir à CAYRÉ C.

La séance débute à 20h00 et se termine à 22h00.

Le Maire,  
Marcel KLAMMERS

## **ORDRE DU JOUR**

### **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES DU 17 JANVIER 2014**

#### **DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**POINT N° 1** Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 14 novembre 2013

#### **AFFAIRES BUDGÉTAIRES**

**POINT N° 2 :** Débat d'orientation budgétaire pour 2014

**POINT N° 3 :** Octroi de subventions aux associations

**POINT N° 4 :** Séjour de ski en faveur des CM2

#### **RESSOURCES HUMAINES**

**POINT N° 5 :** Recrutement d'agents occasionnels en 2014

**POINT N° 6 :** Adhésion à la mission locale du Pays Messin

#### **TRAVAUX**

**POINT N° 7 :** Requalification de la Cité Minière Sainte Marie secteur 2 – délégation de maîtrise d'ouvrage

**POINT N° 8 :** Construction du hall sportif – sous-traitance

**POINT N° 9 :** Réfection de la toiture du bâtiment bibliothèque

**POINT N° 10 :** Demande de participation aux travaux de voirie du chemin rural du Justemont à Vitry/Orne

#### **AFFAIRES FONCIÈRES**

**POINT N° 11 :** Achat d'un terrain rue du Général de Gaulle, section 2 parcelle n° 137

**POINT N° 12 :** Rétrocessions voiries, réseaux et espaces verts rue du Ferré

#### **DIVERS**

**POINT N° 13 :** Transfert de la compétence « eau » de la commune de Homécourt au Syndicat Orne-Aval

**POINT N° 14 :** Adhésion et retrait de communes au SIVU Fourrière du Jolibois

**POINT N° 15 :** Rapport financier 2012 du SIVU Fourrière du Jolibois

**POINT N° 16 :** Désherbage des collections en bibliothèque municipale

**POINT N° 17 :** Fête patronale 2014

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE STE MARIE-AUX-CHÊNES**  
**DU 17 JANVIER 2014**

**DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

L'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales dispose que les conseillers municipaux sont tenus de désigner un secrétaire de séance au début de chaque réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal désigne Christian CAYRÉ comme secrétaire de séance.

**POINT N° 1 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2013**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2013 est soumis à l'approbation des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 novembre 2013.

**AFFAIRES  
BUDGÉTAIRES**

**POINT N° 2 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2014**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2014.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

**POINT N° 3 : OCTROI DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations :

- USEP de la circonscription de Montigny-lès-Metz	1 040 €
- Association Sportive du haut-Plateau	861 €
- Conseil de Fabrique	2 000 €

Les crédits sont prévus au budget général 2014.

#### **POINT N° 4 : SÉJOUR DE SKI EN FAVEUR DES CM2**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prendra à charge du budget général 2014 50% des frais de séjour des vacances de neige d'hiver, organisé en faveur des élèves de CM2, en partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget général.

### **RESSOURCES HUMAINES**

#### **POINT N° 5 : RECRUTEMENT D'AGENTS OCCASIONNELS EN 2014**

CONDIDÉRANT qu'il peut s'avérer nécessaire de recruter du personnel saisonnier ou occasionnel pour l'année 2014 :

- En période de Centres de Loisirs (vacances d'hiver, de printemps, de juillet et de la Toussaint)
- En période estivale pour les travaux relatifs aux espaces verts (du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre)
- Pour pallier à un surcroit d'activité ou à une absence de personnel

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à recruter des agents non titulaires saisonniers ou occasionnels. Leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 297.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

#### **POINT N° 6 : ADHÉSION À LA MISSION LOCALE DU PAYS MESSIN**

Les missions locales sont des espaces d'intervention au service des jeunes aussi bien en ce qui concerne l'emploi et la formation que pour répondre aux questions de logement, de santé, etc. ...

Suite à la fermeture de la Mission Locale des Vallées de la Moselle et de l'Orne en 2012, un dispositif transitoire avait été mis en place au sein du CCAS de ROMBAS : le Relais Intercommunal d'Information Jeunesse (R.I.I.J.).

Aujourd'hui, l'association locale dénommée « mission locale du pays messin » est créée, avec pour objectif de coordonner et promouvoir toutes actions et initiatives destinées à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de compétence. Elle remplace le R.I.I.J. dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

VU les statuts de la mission locale du pays messin,

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer la convention avec la mission locale du pays messin,
- METTRA à charge du budget général la cotisation annuelle (1,20 € par habitant pour 2014).

## TRAVAUX

### POINT N° 7 : REQUALIFICATION DE LA CITÉ MINIÈRE SAINTE MARIE SECTEUR 2 – DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le Maire rappelle l'accord du Conseil Municipal du 14 novembre 2013 quant aux travaux de requalification de la Cité Minière Sainte Marie, secteur 2.

Après discussion avec le Syndicat Orne-Aval, ce dernier a délibéré le 19 décembre 2013, autorisant le Président à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Sainte Marie-aux-Chênes pour la réalisation des travaux d'assainissement prévus dans le cadre de la requalification de la Cité Minière Sainte Marie secteur 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le syndicat Orne Aval pour la réalisation des travaux d'assainissement prévus dans le cadre de la requalification de la Cité Minière Sainte Marie secteur 2.

### POINT N° 8 : CONSTRUCTION DU HALL SPORTIF – SOUS-TRAITANCE

Le Maire informe l'assemblée délibérante des sous-traitants ci-dessous pour le marché relatif à la construction du hall sportif :

- LOT 1 – Gros-œuvre : SARL BMF BATIMENT de WOIPPY (sous-traitant de 2<sup>nd</sup> rang).
- LOT 16 – Équipements sportifs : NOUANSPOORT de NOUANS LES FONTAINES (en lieu et place de LDM, entreprise initialement prévue).

### POINT N° 9 : RÉFECTION DE LA TOITURE DU BÂTIMENT BIBLIOTHÈQUE

Le Maire informe l'assemblée délibérante que la toiture du bâtiment de la bibliothèque est en très mauvais état, entraînant des infiltrations qui ont des conséquences désastreuses au niveau des plâtres.

En conséquence, le Maire demande l'autorisation de confier à un bureau technique l'étude pour une reconstruction de la toiture et une restructuration du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Maire à consulter un bureau d'études pour la restructuration du bâtiment bibliothèque et la reconstruction de la toiture.
- AUTORISE le Maire à lancer une procédure de consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à ces travaux et à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration de ce marché.

- AUTORISE le Maire à lancer la procédure d'appel d'offre pour le marché de travaux en procédure adaptée, en fonction des éléments retenus avec le maître d'œuvre, et à signer tous les documents nécessaires à l'élaboration et à l'exécution de ce marché.
- SOLLICITERA des aides financières, dès que les études et les estimations seront communiquées.

Les crédits sont inscrits au budget général.

#### **POINT N° 10 : DEMANDE DE PARTICIPATION AUX TRAVAUX DE VOIRIE DU CHEMIN RURAL DU JUSTEMONT À VITRY/ORNE**

Le Maire explique à l'assemblée délibérante avoir reçu un courrier le 27 décembre 2013 de la commune de Vitry-sur-Orne.

L'APEI (Association des Parents d'Enfants Inadaptés) de la Vallée de l'Orne demande à la commune de Vitry-sur-Orne la réfection du chemin rural de Justemont, desservant l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT), travaux estimés à 127 030 € HT.

La commune de Vitry-sur-Orne prendrait en charge 25 % du coût, étant propriétaire de la voirie, ainsi que la totalité de la T.V.A.. Pour les 75 % restants, elle souhaiterait que les communes participent financièrement à ces travaux en fonction du nombre de personnes accueillies, selon la répartition suivante :

- |                        |         |                                      |
|------------------------|---------|--------------------------------------|
| - VITRY-SUR-ORNE       | 25 %    |                                      |
| - STE MARIE-AUX-CHÊNES | 0,90 %  | soit 1 143,27 € (5 inscrits en 2013) |
| - AUTRES COMMUNES      | 74,10 % |                                      |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE de participer financièrement aux travaux de réfection de la voirie du chemin rural du Justemont, à hauteur de 0,90 % du coût total Hors Taxe soit 1 143,27 € sur un total estimé à 127 030 €.

Les crédits sont prévus au budget général 2014.

### **AFFAIRES FONCIÈRES**

#### **POINT N° 11 : ACHAT D'UN TERRAIN RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE, SECTION 2 PARCELLE N° 137**

Le Maire fait part à l'assemblée délibérante du décès de Madame Charlotte MICLEAN, propriétaire d'un terrain non bâti sis rue du Général de Gaulle et cadastré section 2 n° 137. Ses héritiers proposent de le céder à la Commune.

Considérant que ce terrain fait partie d'un secteur de réhabilitation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE d'acquérir le terrain sus-indiqué, pour le prix principal de 1 200 €, conformément à l'avis des Domaines du 20 décembre 2013, frais afférents à charge de la commune.
- CONFIE l'établissement de l'acte notarié à l'étude de Maître Christian ROTH, notaire à Metz, chargée de la succession.

- AUTORISE le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement le premier adjoint au maire, à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette acquisition, et sollicite son inscription au Livre Foncier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget général.

#### **POINT N° 12 : RÉTROCESSIONS VOIRIES, RÉSEAUX ET ESPACES VERTS RUE DU FERRÉ**

Le Maire expose que la société Francelot souhaite rétrocéder les voiries, réseaux et espaces verts sis section 38, parcelles 326, 349 et 352 (rue du Ferré, lotissement le Gâtinais), à Sainte Marie-aux-Chênes.

Vu le plan joint,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE de reprendre la voirie, les réseaux et les espaces verts sis rue du Ferré, section 38, parcelles 326, 349 et 352 suivant plan joint.
- CLASSE ces terrains dans le domaine public de la commune.
- PRECISE que cette rétrocession est réalisée à l'euro symbolique, tous frais afférents à cette vente à charge de la société requérante,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement le premier adjoint au maire, pour signer l'acte de transfert de propriété correspondant ou toute autre pièce administrative et comptable s'y rapportant.

#### **DIVERS**

#### **POINT N° 13 : TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU » DE LA COMMUNE DE HOMÉCOURT AU SYNDICAT ORNE-AVAL**

Le Maire fait part à l'assemblée que la commune de Homécourt a délibéré dernièrement afin de transférer au Syndicat Orne Aval la compétence de l'eau. Ce dernier a adopté cette délibération à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du comité syndical le 19 décembre 2013.

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, n'a pas d'objection à formuler.

#### **POINT N° 14 : ADHÉSION ET RETRAIT DE COMMUNES AU SIVU FOURRIÈRE DU JOLIBOIS**

Le Maire fait part à l'assemblée des délibérations du 5 décembre 2013 du Comité Syndical du SIVU Fourrière du Jolibois concernant :

- L'ADHÉSION de la commune de Halstroff.
- LE RETRAIT de la commune de Hombourg Budange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, n'a pas d'objection à formuler.

#### **POINT N° 15 : RAPPORT FINANCIER 2012 DU SIVU FOURRIÈRE DU JOLIBOIS**

Le Maire a présenté au Conseil Municipal le rapport financier 2012 du SIVU Fourrière du Jolibois à Moineville qui en a pris connaissance.

Il est à la disposition du public dans les locaux de la mairie.

#### **POINT N° 16 : DÉSHERBAGE DES COLLECTIONS EN BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
CONSIDÉRANT que certains livres ont disparu,  
CONSIDÉRANT qu'un certain nombre de documents en service depuis plusieurs années à la bibliothèque municipale, sont dans un état ne permettant plus une utilisation ou des informations anciennes, et doivent être réformés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de mettre les documents dont la liste est annexée à la présente délibération, à la réforme et de procéder à leur destruction.

#### **POINT N° 17 : FÊTE PATRONALE 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe ainsi qu'il suit les dates de la fête patronale 2014 :

- Ouverture le jeudi 14 août 2013 à 20h
- Fermeture le lundi 18 août 2013 à 24h

Le secrétaire de séance,  
Christian CAYRÉ



**NUMÉROS D'ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2014**

<b>N° D'ORDRE DE LA DÉLIBÉRATION</b>	<b>OBJET DE LA DÉLIBÉRATION</b>
<b>001/2014</b>	Débat d'orientation budgétaire pour 2014
<b>002/2014</b>	Octroi de subventions aux associations
<b>003/2014</b>	Séjour de ski en faveur des CM2
<b>004/2014</b>	Recrutement d'agents occasionnels en 2014
<b>005/2014</b>	Adhésion à la mission locale du Pays Messin
<b>006/2014</b>	Requalification de la Cité Minière Sainte Marie secteur 2 – délégation de maîtrise d'ouvrage
<b>007/2014</b>	Construction du hall sportif – sous-traitance
<b>008/2014</b>	Réfection de la toiture du bâtiment bibliothèque
<b>009/2014</b>	Demande de participation aux travaux de voirie du chemin rural du Justemont à Vitry/Orne
<b>010/2014</b>	Achat d'un terrain rue du Général de Gaulle, section 2 parcelle n° 137
<b>011/2014</b>	Rétrocessions voiries, réseaux et espaces verts rue du Ferré
<b>012/2014</b>	Transfert de la compétence « eau » de la commune de Homécourt au Syndicat Orne-Aval
<b>013/2014</b>	Adhésion et retrait de communes au SIVU Fourrière du Jolibois
<b>014/2014</b>	Rapport financier 2012 du SIVU Fourrière du Jolibois
<b>015/2014</b>	Désherbage des collections en bibliothèque municipale
<b>016/2014</b>	Fête patronale 2014

**SIGNATURES DU PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2014**

**Le Maire,  
Marcel KLAMMERS**

**Les conseillers municipaux,**

ORIGINAL SIGNÉ

**Les adjoints,**

WATRIN R.	
CADONA R.	
CAMPAGNOLO J.-L.	
CAYRE C.	
DARTIGUES M.	
FRANIA A.	
COVALCIQUE H.	

ALBANESE L.	
CRAPANZANO N.	
CUNY P.	
DOROSZEWSKI E.	
FIUMARA J.	
FLEURY V.	
HAJDRYCH N.	
MARTARELLO S.	
MULLER P.	
NEUBERT I.	
RAUBER J.	
STEFANIAK E.	
SUBTIL M.	
VEDEL C.	
WEBER G.	